

PROGRAMME DE FORMATION

# Les libéralités : pour quelles solutions patrimoniales

2019

|                |           |
|----------------|-----------|
| Dates et Lieux | A définir |
| Durée          | 1 jour    |
| Horaires       | A définir |

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Public                             | Professionnels du patrimoine : CGPI, Experts-Comptables, Banquiers conseillers privés, Assureurs, Notaires, Avocats... |
| Type                               |  |
| Pédagogie                          | Exposé et cas pratiques  |
| Modalités d'évaluation et de suivi | Quiz et corrigé (notation)   |

|           |  |
|-----------|--|
| Prérequis |  |
|-----------|--|



## Intervenant

A définir

## Objectif(s) de la formation

- Faire le point sur toutes les techniques patrimoniales en faveur de la transmission entre vifs : approche civile et fiscale. Appréhender les stratégies de transmission de patrimoine privé comme patrimoine professionnel.

## Contenu pédagogique

Ces thèmes seront abordés avec pragmatisme et seront illustrés par des exemples réalistes. Les aspects théoriques seront abordés synthétiquement pour consacrer un maximum de temps aux mises en pratiques concrètes. C'est la signature habituelle de FIDROIT.

### Les stratégies de transmission

- Les libéralités-partage : en ligne directe, en ligne collatérale
    - Quelles opportunités patrimoniales offrent la réincorporation civile des donations antérieures ? Incidences civiles et fiscales
  - Les transmissions transgénérationnelles :
    - Pour les stratégies de transmission d'un « bien de famille »
    - Pour les stratégies de transmission d'entreprise dans le cadre du cercle familial
  - Les libéralités graduelles et résiduelles :
    - Pour les stratégies de protection du conjoint en cas de décès
    - Pour les stratégies de transmission dans le cadre de famille recomposée
    - Pour les stratégies de transmission en ligne collatérale
  - Combinaison de ces nouvelles libéralités avec la technique du démembrement de propriété
  - Dans quels cas faut-il recourir à la renonciation à l'action en réduction ? Comment l'utiliser afin d'améliorer les conditions de transmission ?
  - Quelles opportunités offrent le cantonnement pour le conjoint ou le légataire ?
- 
- Quelles sont les solutions en faveur de la transmission d'entreprise familiale ? (attribution préférentielle, donation-partage de sociétés en présence de tiers, transmission transgénérationnelles,..)
  - Combinaison des dispositifs de transmissions entre vifs et des dispositions fiscales en faveur de la transmission d'entreprise : comment limiter la pression fiscale sur les droits de mutation à titre gratuit et sur la plus-value professionnelle ?

## Les stratégies de transmission appliquées au patrimoine professionnel

- Comment limiter la plus-value professionnelle ?
  - Régime d'exonération (Art. 151 septies et 238 quinquies du CGI)
  - Régime de report (Art. 41 du CGI)
  - Combinaison de régimes
- Réduire les droits de mutation à titre gratuit : transmission dans le cadre du cercle familiale et engagement de conservation (« engagement DUTREIL »)
- Dans quels cas faut-il recourir à la technique du démembrement de propriété ?
- Comment organiser le mandat posthume dans le cas de transmission subie ?
- Recourir aux libéralités-partage en cas de décès prématuré du chef d'entreprise

## Contactez-nous

### Inter-entreprise

Tél : 04 73 15 14 54

Email : [formation@fidroit.fr](mailto:formation@fidroit.fr)

### Intra-entreprise

Tél : 04 73 15 14 59

Email : [formationpro@fidroit.fr](mailto:formationpro@fidroit.fr)